



ACADÉMIE DE CORSE

**PROPOSITION DE LOI DE
L'ÉCOLE CHARLES ANDREI**

Circonscription de M. Michel CASTELLANI

SOUMISE AU JURY NATIONAL RÉUNI LE 27 MAI 2020

ACADEMIE DE LA HAUTE- CORSE

Proposition de loi de l'école élémentaire Charles Andrei de Bastia

Circonscription de M. Michel Castellani

**PROPOSITION DE LOI
VISANT À INSTAURER UN INSTITUT DE VEILLE
A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Présentée par les élèves de la classe de CM2, Classe de Mme Laurence Fleury, école
élémentaire Charles Andrei de Bastia**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'égalité entre les femmes et les hommes est un but que la société doit essayer d'atteindre. Il existe une multitude de lois et pourtant les inégalités demeurent.

Quelques chiffres qui rendent visibles ces inégalités dans le domaine privé et professionnel :

- 72% des tâches ménagères sont réalisées par les femmes

- 42 % des femmes sont plus diplômées que les hommes (34%)
Malgré le fait qu'elles aient de meilleurs résultats scolaires que les garçons, les filles ne s'imaginent pas aller vers des filières porteuses d'emploi et mieux payées. Elles restent bloquées dans des filières de sciences humaines, lettres, paramédicales, sociales. Les garçons vont plus vers des formations scientifiques, d'ingénieurs ou informatiques.

- Quand les femmes entrent dans la vie active, beaucoup travaillent à temps partiel (30,1 % contre 8,2% des hommes)

Elles subissent le temps partiel plus que les hommes (9,8 % des femmes contre 3,8% des hommes).

Il existe 24 % de différence de salaire entre les femmes et les hommes. Les femmes ont plus de difficultés pour obtenir des places à responsabilités.

Durant toute leur vie les femmes seront plus touchées que les hommes par l'incertitude (54% des femmes ont le RSA contre 46% des hommes)

Tous ces chiffres étudiés nous donnent envie de créer un Institut qui permettrait d'aider les entreprises à mieux gérer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, à récompenser celles qui font des efforts mais également à sensibiliser et informer les jeunes et leurs parents sur les idées toutes faites sur les possibilités des filles et des garçons...

L'Institut de veille permettra d'améliorer les mentalités, les conditions de travail, l'orientation scolaire, la mixité des métiers...

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Il est institué dans chaque département un Institut de veille à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 2

L'Institut de veille est composé de personnes volontaires, formées au préalable par un organisme de formation agréé.

Article 3

- L'Institut de veille a pour rôle d'accompagner les entreprises, les associations, les citoyens qui souhaitent prendre en compte au mieux le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur fonctionnement de leur institution et dans leurs projets.

L'Institut de veille donne un avis consultatif.

- L'Institut de veille peut décerner un Label Qualité Egalité aux entreprises qui mettent tout en œuvre pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Un ou plusieurs salariés peuvent déposer une demande d'attribution de Label auprès de l'Institut de veille. La décision d'attribution est prise après enquête.

- L'Institut de veille peut également organiser des séances d'information et de sensibilisation auprès des jeunes et de leurs parents afin de lutter contre les idées toutes faites qui sont les racines des inégalités.